

### UN DISPOSITIF EN PLACE DEPUIS 2018

En 2017, l'Association le Flore Habitat Jeunes et la Communauté de communes du Pays sabolien signent une Convention pour expérimenter le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant dans le cadre du Grenelle de l'apprentissage approuvé par le Conseil régional des Pays de la Loire.

Dès 2018 et pendant 3 ans, le Flore Habitat Jeunes et la Communauté de communes travaillent ensemble pour proposer aux jeunes des solutions d'hébergement temporaire sur le territoire. Le but est de lever les freins à l'emploi pour les jeunes : double logement, des mobilités importantes, un besoin de réponse parfois dans l'urgence...

Le bilan de ces 3 années est très encourageant : 1 238 nuitées sont enregistrées. Le Flore a formé 37 binômes hébergés/hébergeurs et a comptabilisé 18 hébergeurs différents sur le territoire. En tout, le Flore Habitat Jeunes enregistre 64 demandes de jeunes qui cherchent un hébergement sur le territoire.

Dans le cadre de son programme local de l'habitat et de son plan d'action « Territoire d'industrie », la Communauté de communes du Pays sabolien a souhaité en 2021 poursuivre ce dispositif pour 3 nouvelles années, et toujours avec le Flore Habitat Jeunes qui déploie aussi le service sur le Pays Fléchois depuis 2021.

### BILAN 2021

En 2021, se sont ainsi :

- 46 demandes de logement qui sont faites au Flore
- 20 binômes hébergés/hébergeurs qui sont créés
- 10 hébergeurs actifs actuellement : l'objectif étant de trouver de nouveaux hébergeurs afin de répondre à la demande
- 1 010 nuitées sur une seule année (1 238 enregistrées entre 2018 et 2020, soit sur 3 ans)
- L'âge moyen des jeunes accueillis est de 22 ans

### PRINCIPE DU DISPOSITIF HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

Permettre à des jeunes de bénéficier d'un hébergement chez l'habitant à proximité de leur lieu d'emploi, d'étude ou de formation. Un dispositif flexible qui permet d'éviter les situations de doubles logement et les problématiques de mobilité.

Le public ciblé :

- Jeunes de 15 à 30 ans avec un projet professionnel ou de formation (apprentis, en alternance, en intérim, en CDD, en CDI ...)
- Un budget limité ;
- Besoin d'une présence (notamment s'ils sont mineurs) ;
- Hébergement temporaire : séjours courts, irréguliers ... ;
- Proximité avec le lieu de formation ou d'emploi pour répondre aux difficultés de mobilité ;
- Une réponse immédiate aux demandes.

Les logements proposés :

- Hébergement chez l'habitant : logement meublé, chambre chez l'habitant avec salle de bain et cuisine partagées ou dédiées au jeune ;
- Annexe meublée avec salle de bain et cuisine indépendantes et équipées ;
- Draps fournis ;
- Possibilité de proposer le petit déjeuner et le repas.

**À RETENIR :**

Le Flore habitat Jeunes centralise les demandes de logements et s'assure d'un certain nombre d'éléments.

- ✓ Un logement validé en amont par le Flore Habitat Jeunes
- ✓ Une réponse rapide pour l'hébergé comme pour l'hébergeur
- ✓ Une flexibilité essentielle à la demande des jeunes
- ✓ Des coûts abordables pour des budgets limités
- ✓ Une présence humaine rassurante
- ✓ Des démarches simples